



Légalité d'un contrat de travail en cdd

Par **Barbess**, le **02/09/2009** à **14:24**

Bonjour,

Je travaille depuis février dans un magasin connu de la grande distribution, depuis ce mois j'ai des CDD qu'ils renouvellent tous les mois. Donc jusqu'a present 7 CDD et normalement le 8eme dans les jours qui vont arriver.

Sur le CDD il est préciser que je suis engagé afin de remplacer une caissiere qui est en congé maternité alors que je travaille en rayon et que je suis meme responsable d'un rayon. Je voulais savoir si c'etait légal.

De plus, les heures que je fait en plus ne sont pas payés mais a rattraper mais il n'y a rien de comptabiliser de facon claire, rien d'ecrit. S'il y a un litige comment peut on faire et si mon contrat n'est pas renouvelé ?

Merci d'avance en esperant que ces questions trouveront des réponses.